

Direction des Finances et des Assemblées
Service Assemblées et Comptabilité

Arrêté N°23 - 2035

Abrogeant l'arrêté n°23-1609 et portant organisation des directions, des services et missions du Département de la Lozère au 1^{er} août 2023

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-1 et L 3321-3 ;
- VU le code général de la Fonction Publique ;
- VU la délibération n°CD_16_1046 du Conseil départementale en date du 17 juin 2016 portant approbation des missions et réorganisation des directions du Département de la Lozère ;
- VU la délibération n°CP_19_163 en date du 28 juin 2019 portant information de l'actualisation de l'organisation des directions du Département de la Lozère ;
- VU l'installation du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 et l'élection de Sophie PANTEL en qualité de la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU l'arrêté n°20_1337 du 20 juin 2020 et l'arrêté n°22-1617 du 18 juillet 2022 ;
- VU les comités techniques du 17 novembre 2020, 24 septembre 2021, du 30 novembre 2021 et du 14 mars 2022 ;
- VU les comités techniques du 24 janvier 2023, 21 février 2023, 14 mars 2023 et du 6 juillet 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'organisation des directions, services et missions du Département de la Lozère est arrêtée au 1^{er} août 2023 telle que figurant en annexe.

ARTICLE 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le

ID : 048-224800011-20230731-A232035-AR



ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental, à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères ; 30000 Nîmes), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou de la réponse de la Présidente du Conseil départemental (si un recours gracieux a été préalablement déposé) ? La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Mende, le 31 juillet 2023

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



Annexe à l'arrêté n°23-2035

I - Organisations rattachées à la Présidence

- ∞ - La Direction Générale des Services (DGSD) comprenant la mission « Coordination, stratégie et évaluation »
- ∞ - Le Cabinet de la Présidence

II - Organisations rattachées à la Direction Générale des Services du Département

∞ - Les 4 Directions Générales Adjointes

- ∞ - de la solidarité sociale départementale (détail au point III)
- ∞ - de la solidarité territoriale (détail au point IV)
- ∞ - des infrastructures départementales (détail au point V)
- ∞ - des ressources internes (détail au point VI)

∞ - La Direction du Laboratoire départemental d'Analyses (LDA)

comprenant :

- ∞ - Le Service « Eaux environnement »
- ∞ - Le Service Hygiène Alimentaire / HACCP
- ∞ - Le Service Santé animale

∞ - La Direction de la Communication, de la Logistique et de l'Événementiel

III – Organisations rattachées à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale (DGASOC)

- ∞ - Le Service Administration – Finances

∞ - La Direction de la Maison de l'Autonomie (DMDA)

comprenant :

- La Mission offre d'accueil
- ∞ - Le Service Parcours et droits à l'Autonomie
- ∞ - Le Service instruction

∞ - La Direction des territoires, de l'insertion et de la proximité (DTIP)

comprenant :

- La Mission Insertion et Emploi
- La Mission Action sociale, logement et développement social
- ∞ - Les 5 Maisons départementales des Solidarités du Département.

∞ - **La Direction Enfance Famille (DEF)**

- ∞ - Le Service Prévention Santé et offre d'accueil
- ∞ - Le Service Aide sociale à l'enfance

IV - Organisations rattachées à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale (DGAST)

∞ - **La Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (DIAD)**

comprenant :

- la Mission Eau potable,
- la Mission Assainissement – Qualité Rivières,
- la Mission Accueil, Attractivité, Démographie médicale, Jeunesse.

- ∞ - La Direction adjointe de l'Ingénierie et des Contrats Territoriaux,
- ∞ - La Direction adjointe du Développement et du Tourisme

∞ - **La Direction du Développement Éducatif et Culturel (DDEC)**

comprenant :

- ∞ - La Direction adjointe des collèges et Vie associative
- ∞ - La Direction adjointe de la Médiathèque départementale de la Lozère
comprenant :
 - La Mission Administration logiciels SIGB/ portail collectif
 - La Mission Réseau Lecture Publique

∞ - **La Direction des Archives Départementales (AD)**

comprenant :

- ∞ - Le Service des archives publiques et de la salle de lecture
- ∞ - Le Service des archives privées et de la conservation

V - Organisations rattachées à la Direction Générale Adjointe des Infrastructures départementales (DGAI)

- ∞ - Le Service Comptable et Financier

∞ - **La Direction des Routes (DR)**

comprenant :

- ∞ - Le Service Études, Travaux et Acquisitions Foncières
- ∞ - Le Service Gestion de la Route
- ∞ - Le Service Parc Technique Départemental
- ∞ - Le Service UTCD Chanac
- ∞ - Le Service UTCD Florac
- ∞ - Le Service UTCD Langogne

∞ - Le Service UTCD St Chély d'Apcher

∞ - **La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN)**

comprenant :

- ∞ - La Direction adjointe du Numérique
- ∞ - le Service « Infrastructures, sécurité, équipements numériques, outils collaboratifs »
- ∞ - le Service « Études, projets métiers et maintenance applicative »

V - Structures rattachées à la Direction Générale Adjointe des Ressources Internes (DGARI)

∞ - **la Direction des Ressources Humaines (DRH)**

comprenant :

- ∞ - le Service de « Gestion administrative du Personnel »,
- ∞ - le Service « parcours professionnels et qualité de vie au travail ».

∞ - **la Direction des Bâtiments Départementaux et du Patrimoine (DBDP)**

comprenant :

- ∞ - la mission « Programme d'aménagement et de construction »,
- ∞ - la mission « Gestion du patrimoine ».

∞ - **la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DAJCP)**

comprenant :

- ∞ - Le service de la commande publique comprenant :
 - la mission « Marchés Publics »,
 - la mission « Achats et Moyens » ,
- ∞ - la Mission « Affaires juridiques »

∞ - **la Direction des Finances et des Assemblées (DFA)**

comprenant :

- ∞ - le Service des Affaires Financières,
- ∞ - le Service des Assemblées et de la Comptabilité .

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le



ID : 048-224800011-20230731-A232035-AR